

Des alliances multiformes : entrevues avec des militantes de Femmes Autochtones du Québec

Marie Léger

Volume 30, Number 1, 2017

Femmes autochtones en mouvement : fragments de décolonisation

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1040980ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1040980ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Revue Recherches féministes

ISSN

0838-4479 (print)

1705-9240 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

Léger, M. (2017). Des alliances multiformes : entrevues avec des militantes de Femmes Autochtones du Québec. *Recherches féministes*, 30(1), 161–181.
<https://doi.org/10.7202/1040980ar>

Des alliances multiformes : entrevues avec des militantes de Femmes Autochtones du Québec

MARIE LÉGER

Depuis longtemps, les femmes autochtones s'attaquent aux injustices et à la discrimination. L'association Femmes Autochtones du Québec (FAQ) est née il y a plus de 40 ans et, tout au long de son histoire, elle a tissé des alliances avec le mouvement des femmes. Voici, sous forme d'entrevues, un regard sur ce passé, par quatre militantes qui ont été aux premières loges de l'histoire de la lutte des femmes autochtones pour leur pleine reconnaissance comme femmes et comme Autochtones : Michèle Rouleau, France Robertson, Ellen Gabriel et Viviane Michel.

Les relations avec les leaders autochtones masculins et avec le mouvement des femmes ont connu plusieurs étapes, tensions et alliances. **Michèle Rouleau**, ancienne présidente de FAQ, relate la décennie de 1982 à 1992, étape charnière pour les Autochtones, puisque c'est l'époque des discussions constitutionnelles au Canada où l'inclusion des droits de leurs peuples sont à l'ordre du jour, mais aussi pour les femmes autochtones, puisque c'est en 1985 que commence à s'effriter la discrimination juridique dont elles faisaient et font encore l'objet.

France Robertson, ancienne coordonnatrice de la promotion à la non-violence à FAQ, a été très active dans la mise en place du protocole de solidarité mutuelle avec la Fédération des femmes du Québec (FFQ) en 2004¹. Ce protocole novateur inscrit l'alliance dans la durée, mais surtout dans une relation de nation à nation. **Ellen Gabriel**, ancienne présidente de FAQ, est celle qui a signé le protocole avec Michèle Asselin, alors présidente de la FFQ. Elle livre plus loin quelques-unes de ses réflexions sur l'importance des alliances pour la lutte des femmes autochtones. Enfin, **Viviane Michel**, présidente de FAQ au moment d'écrire ces lignes (février 2017), s'inscrit dans la continuité de ses prédécesseures et, tout comme elles, participe aux activités de la FFQ et fait de l'éducation populaire. De son côté, la FFQ s'est engagée dans la lutte, maintenant victorieuse, pour une enquête sur les femmes autochtones disparues et assassinées. Un projet de mise à jour du protocole est actuellement sur la planche à dessin.

Ces entrevues, de longueur inégale, se sont déroulées de septembre 2015 à janvier 2017². Alors que l'entrevue avec Michèle Rouleau avait pour objet d'éclairer

¹ Pour consulter le protocole, voir le site Web de la FFQ : www.ffq.qc.ca/2013/05/protocole-de-solidarite-entre-femmes-autochtones-du-quebec/.

² Les entrevues ont été réalisées par Marie Léger, sauf celle avec Ellen Gabriel qui l'a été par Anahi Morales Hudon.

une période charnière depuis le point de vue d'une Autochtone, la question des alliances avec le mouvement des femmes est ressorti et, de là, l'intérêt pour le processus de construction du protocole de solidarité. France Robertson, pour sa part, rend compte de ce moment important. Les deux autres entrevues, menées avec Ellen Gabriel et Viviane Michel, constituent une brève mise à jour quant à la question des alliances. Il s'agit donc d'un regard sur différents aspects de la lutte et des alliances qu'ont tissées les femmes autochtones au cours des 30 dernières années, vues par celles qui en ont été les artisanes.

Les femmes autochtones et la période 1982-1992 : un moment charnière

Entrevue avec MICHÈLE ROULEAU

Michèle Rouleau est productrice de télévision et ancienne présidente de FAQ (de 1987 à 1992). Elle a, entre autres distinctions, reçu le prix Justice du gouvernement du Québec en 1992 et a été nommée chevalière de l'Ordre national du Québec en 1993.

De 1982, moment où le Canada procède à la modification et au rapatriement de sa constitution, à 1992, moment de l'échec de l'accord de Charlottetown, les femmes autochtones vivent des moments importants, dont l'adoption du projet de loi n° C-31 qui mettra fin à une partie de la discrimination juridique dont elles étaient victimes jusqu'alors. Peu de choses ont été écrites sur cette période vue d'une perspective de femme autochtone. Michèle Rouleau a été aux premières loges des luttes qui ont mené à une décennie de changements.

La naissance de Femmes Autochtones du Québec

Femmes Autochtones du Québec (FAQ) naît en 1974, à la même époque où se créent toutes les associations de femmes autochtones dans les autres provinces canadiennes. C'est à ce moment-là que la Native Women Association of Canada (NWAC)³ se forme. Dans tous les cas, la revendication principale est de mettre fin à la discrimination que vivent les femmes quant à la transmission du « statut indien ».

Le mouvement des femmes Mi'gmaq de Tobique, dont faisait partie Sandra Lovelace, était parmi les premiers. Les femmes avaient occupé les bureaux de leur conseil de bande à cause de la perte de statut de plusieurs membres de leur communauté. Il y a aussi eu le recours aux tribunaux de Jeannette Corbiere Lavell. Les associations de femmes autochtones se sont créées dans la même foulée. Toutes ces femmes subissaient de la discrimination de par leur mariage avec un non-

³ L'appellation en français est « Association des femmes autochtones du Canada (AFAC) ».

Autochtone. La lutte se faisait alors contre l’alinéa 12 (1) (b) de la Loi sur les Indiens⁴. FAQ est née dans ce contexte. Monique Sioui en a été la première présidente, mais plusieurs femmes se sont ensuite succédé pour de courts mandats à la tête d’une organisation encore peu structurée et sans financement.

Des droits collectifs et des droits individuels

Il n’était pas question de droits individuels et de droits collectifs à cette époque, mais seulement de lutte contre la discrimination envers les femmes contenue dans la Loi sur les Indiens.

La plainte de Jeannette Corbiere Lavell a été déposée peu après la publication du livre blanc de 1969 présenté par Jean Chrétien, alors ministre des Affaires autochtones sous le gouvernement Trudeau. Ce livre blanc visait l’abolition de la Loi sur les Indiens⁵. Cela avait créé un mouvement pancanadien de contestation de la part des chefs autochtones. En effet, la proposition gouvernementale étant de se concentrer sur les droits des individus, les Autochtones auraient alors eu les mêmes droits que les autres Canadiens et Canadiennes, mais leurs droits collectifs comme Autochtones auraient disparu. « Vous allez pas nous enlever ça, disaient-ils » : l’affaire *Corbiere Lavell* n’arrivait donc pas au moment propice puisqu’elle réclamait un changement à la Loi, ce que refusaient les organisations autochtones de l’époque.

⁴ À cette époque-là, la Loi sur les Indiens énonce que les femmes qui marient des hommes n’ayant pas le « statut indien » perdent leur statut et, de ce fait, ne peuvent le transmettre à leurs enfants. Elles devront, dans la plupart des cas, également quitter la réserve où elles vivent. À l’inverse, les hommes qui marient des femmes n’ayant pas le « statut indien » transmettent leur statut à leur épouse et aux enfants qui naissent de leur mariage. Sandra Lovelace a fait appel au Comité des droits de l’homme des Nations unies pour contester l’interdiction qui lui était faite de vivre dans sa réserve (elle était séparée de son mari non indien). Le Comité reconnaîtra en 1981 la discrimination dont elle était l’objet. Jeannette Corbiere Lavell qui avait elle aussi marié un non-Autochtone, ira jusqu’en Cour suprême pour contester la discrimination dont elle était l’objet en vertu de l’alinéa 12 (1) (b) de la Loi sur les Indiens : « Les personnes suivantes n’ont pas le droit d’être inscrites [...] (b) une femme ayant épousé une personne n’étant pas indienne, à moins que cette femme devienne subséquemment l’épouse ou la veuve d’une personne correspondant à la description de l’article 11 » (traduction, Loi sur les Indiens 1970).

⁵ La politique indienne du gouvernement du Canada (1969) propose d’abroger la Loi sur les Indiens et les droits issus de traités afin que les Autochtones deviennent des « citoyens comme les autres ». Ce livre blanc provoque, au moment de sa diffusion, un tollé chez les Autochtones, et ladite politique devra être abandonnée dès 1970.

La période 1982-1992

J'arrive à FAQ comme employée coordonnatrice à l'emploi en 1982, moment où cette association est déjà bien mieux organisée. Le financement commence à être plus consistant : le bailleur de fonds était l'ancêtre du ministère du Patrimoine canadien, soit le Secrétariat d'État, où certains fonctionnaires avaient une ouverture et une sensibilité par rapport aux femmes, ce qui a aidé ces dernières à obtenir du financement. Elles ont alors commencé à s'organiser davantage.

Parmi les élues, il y avait Pearl Jacobs de Kahnawake, comme vice-présidente, et Evelyne O'Bomsawin, Abénaquise d'Odanak, comme présidente. Puis Gail Stacey Moore, Mohawk de Kahnawake, est arrivée avec une impulsion plus politique et fonceuse, et cela a forcé des changements. Toutes ces femmes avaient perdu leur statut par leur mariage, sauf Pearl Jacobs. Quant à Mary Two Axe Early, Mohawk elle aussi, elle n'a jamais été membre participante aux activités de FAQ. Elle avait fondé Equal Rights for Indian Women, groupe informel d'une dizaine de militantes, dont des femmes d'ailleurs au Canada. Ce groupe d'activistes se consacrait exclusivement à la question du statut et ne recevait pas nécessairement de financement. Les deux organisations se côtoyaient, mais ce n'était pas une alliance organisée.

Donc déjà en 1982, à FAQ, nous travaillions sur la formation des femmes et l'emploi. Les questions d'adoption et quelques autres dossiers étaient aussi abordés. Il y a eu diversification par la force des choses.

L'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador (APNQL) existait à ce moment-là, mais les organisations de femmes étaient mal vues du leadership masculin, et ce, partout au Canada. Les leaders masculins avaient défendu la Loi sur les Indiens au moment du projet de loi n° C-31 soumis par Chrétien et ils étaient contre les changements amenés par son éventuelle adoption⁶. Le discours était que, si l'on faisait réinscrire des femmes ayant marié des Blancs, elles allaient revenir dans les communautés avec des hommes blancs. Et là, ce serait problématique. On ne voulait pas que les Blancs prennent le contrôle des communautés. Il y avait aussi des craintes, pas nécessairement non fondées, par rapport au financement et au manque de logements déjà important. C'était l'inconnu. Les gens avaient la mentalité de la Loi sur les Indiens, c'est-à-dire une mentalité qui défendait la Loi et concluait ceci : « Tant pis pour toi si tu as marié un Blanc. » Des femmes se le faisaient dire par leurs propres frères. Cependant, leurs femmes blanches, elles, gagnaient un statut indien.

Plusieurs personnes à l'époque ont subi un lavage de cerveau. FAQ n'était pas bien perçue. En effet, de 1974 à 1980, FAQ, dès sa création, s'était mise à parler

⁶ Le projet de loi n° C-31 de 1985 amende les dispositions quant à l'attribution du « statut indien » et permet aux Indiennes qui ont marié des non-Indiens de récupérer leur statut et de revenir vivre dans leur communauté (réserve) d'origine.

de questions qui concernaient les femmes, donc par définition féministe, et le mot « féministe » était sacrilège pour les hommes politiques autochtones : c'était alors pour eux le comble de l'horreur. Cela dérangeait vraiment l'ordre établi, car c'était nouveau. Ils n'étaient pas habitués de voir des femmes s'engager en matière de politique et de gouvernance.

Les priorités des organisations autochtones mixtes étaient le territoire et la gouvernance, le contrôle de nos affaires, l'autonomie gouvernementale. On employait l'expression « questions de juridiction »... en s'appuyant sur la Loi sur les Indiens!

Au départ, la relation avec les autres organisations n'était donc pas facile. FAQ s'est fait servir le discours suivant jusqu'au cours des années 90 : « Donnez-nous l'autonomie gouvernementale d'abord, et on va s'occuper de ces choses-là [la discrimination] après. » Les choses n'étaient pas nécessairement présentées aussi directement durant les années 70, mais pendant les années 80 et 90 on le disait. Ce qui ne rassurait pas les femmes qui, elles, vivaient la discrimination dans leur communauté. À partir de 1980, des changements ont eu lieu par la force des choses.

La réintégration des femmes qui recouvrent leur statut en vertu du projet de loi n° C-31

La situation n'était pas facile pour des communautés urbaines comme Wendake, Kahnawake, Kanehsatà:ke et Mashteuiatsh. Des guerres civiles se sont presque déroulées dans certaines réserves où il y avait beaucoup de mariages mixtes. À Kahnawake, les leaders voulaient expulser Mary Two Axe de la communauté, ni plus ni moins. Cela jouait dur! À certains endroits, des femmes, les plus militantes, se sont fait lancer des pierres.

En 1983, au moment où Bibiane Courtois est élue présidente, FAQ prend un tournant en devenant davantage active et en atteignant un niveau d'organisation encore plus élevé. Une démocratisation s'installe, dans le sens où les membres sont mieux informées de leur rôle à l'intérieur de l'association.

Bien des choses se sont modifiées au Canada en dix ans. De 1983 à 1993, la situation s'est améliorée en partie, mais c'est aussi une époque où l'on a noté beaucoup de changements sur le plan politique, notamment le rapatriement de la Constitution et l'entrée en vigueur de la Charte canadienne des droits et libertés avec son article 15 sur le droit à l'égalité. La modification de la Loi sur les Indiens a ainsi été obtenue par des moyens indirects! En effet, le gouvernement fédéral a été obligé de revoir ses lois qui étaient considérées comme discriminatoires pour se conformer à la Charte. C'est dans ce contexte-là que l'alinéa 12 (1) (b) a été abandonné, car il y avait un délai de deux ou trois ans pour se conformer à la Charte. À ce moment-là, FAQ était proche du mouvement des femmes qui avait été très actif pour l'obtention de l'article 15 de la Charte. Le projet de loi n° C-31 est donc arrivé en 1985.

Des discussions constitutionnelles

Des discussions constitutionnelles ont eu lieu également sur les questions autochtones : ainsi, le droit à l'égalité pour les femmes autochtones est enchâssé en 1983 dans la Constitution de 1982 (lors du rapatriement) en vertu de l'article 35 (4)⁷. Cet article traite des droits des peuples autochtones dans la Constitution de 1982. À ce moment précis, la position de l'Association a évolué puisque le statut, et sa modification, était en fait assuré. Le discours s'est élargi à l'autonomie gouvernementale et à la participation des femmes à leurs propres gouvernements. FAQ a commencé dès lors à parler de citoyenneté. Le leadership masculin, lui, parlait de *membership*, car ce dernier était le terme juridique employé dans la Loi sur les Indiens. FAQ parle donc de citoyenneté et d'appartenance à des nations. On élargit de ce fait le discours, car on ne s'en tient plus seulement à la réserve. Il est désormais question de territoire et de droits collectifs.

En 1987, FAQ dit oui au droit à l'égalité et oui aussi aux droits collectifs, mais précise qu'il peut et doit y avoir un équilibre entre les droits individuels et les droits collectifs.

Cependant, les organisations mixtes ont le même regard critique sur les organisations de femmes. Le Grand Chef de l'Assemblée des premières nations à l'époque, pourtant assez ouvert, a de la difficulté à accepter cette situation. Comme les autres, il est réticent au droit à l'égalité, car cela lui paraît être le discours des féministes blanches, et ce n'est pas autochtone : « Une fois l'autonomie obtenue, on pourra régler les problèmes entre nous », disaient-ils. En 1987, c'était la fin de la mise en œuvre du projet de loi n° C-31, période qui s'est étendue, rappelons-le, de 1985 à 1987.

La mise en œuvre du projet de loi n° C-31 a été difficile. Des plaintes ont été déposées à la Commission canadienne des droits de la personne. À Mashteuiatsh, par exemple, il y a eu deux plaintes : une femme se plaignait de ne pas recevoir de services de son conseil de bande; et une autre, dont la fille avait été refusée à l'école, avait également porté plainte. Des tensions se faisaient sentir, et FAQ se devait d'y réagir.

Durant cette période, FAQ est membre de la FFQ de même que du National Action Committee on the Status of Women (NAC ou Comité canadien d'action sur le statut de la femme) qui est une organisation de Canadiennes où siégeait Madeleine Parent. Celle-ci et Mary Two Axe Early travaillaient ensemble et elles faisaient partie toutes deux du NAC. Leurs liens avec le mouvement féministe étaient serrés. Ces femmes sont perçues comme des féministes influencées par les Blanches... mauvaise influence... C'était presque perçu telle une maladie.

⁷ Article 35 (4) : « Indépendamment de toute autre disposition de la présente loi, les droits – ancestraux ou issus de traités – visés au paragraphe (1) sont garantis également aux personnes des deux sexes. »

FAQ est alors devenue plus militante et mieux informée. Nous avons donné des ateliers de formation. Des alliances ont été conclues avec des organisations qui faisaient de la formation, comme le Service aux collectivités de l'Université du Québec à Montréal (UQAM). Des associations ont eu lieu avec des groupes qui nous aidaient à organiser des formations. À titre d'exemple, une formation sur la Charte a été donnée aux Innues. Les femmes voulaient comprendre et être outillées. Je me souviens d'une formation qui s'est déroulée en français, en anglais et en innu pour les femmes. À la fin de cette période, l'Association a pu compter sur un groupe de militantes informées et s'en est trouvée renforcée.

L'année 1990 a vu apparaître les accords du lac Meech. La position de FAQ est à ce moment-là de soutenir les revendications autochtones en général, soit de participer aux discussions constitutionnelles et aux négociations « pré-Meech ». Toutefois, le vent a tourné, et les Autochtones ont été exclus, et Elijah Harper a fait avorter l'accord en votant contre, alors qu'il était député à la législature du Manitoba (il aurait fallu l'accord unanime du Parlement manitobain pour que l'accord soit accepté).

Dans le cas de l'accord de Charlottetown en 1992, FAQ a une position différente du leadership autochtone. Il y est alors question de la Charte et de l'autonomie gouvernementale. Pour sa part, FAQ veut que la Charte s'applique aux gouvernements autochtones, et ce, jusqu'à ce qu'une charte autochtone fournisse une protection appropriée à ses citoyennes et à ses citoyens.

Lors de la première conférence constitutionnelle sur la question des peuples autochtones en 1983, René Lévesque avait donné son siège à la table à Mary Two Axe Early. Il était impressionné par Mary, et les deux se trouvaient mutuellement fort sympathiques. En outre, Lévesque n'avait pas vraiment l'intention de participer aux discussions constitutionnelles post-rapatriement. C'était faire un pied de nez au fédéral que de donner son siège à Mary Two Axe Early pour parler de la question des femmes autochtones. Il y avait une espèce de complicité entre les deux; Lévesque était sympathique à sa cause et Two Axe Early était vraiment une personnalité marquante. Il lui a donc donné son siège pour qu'elle puisse parler du « statut ».

Les femmes autochtones ont voulu participer aux débats. Au début, seule FAQ était là dans les corridors. Il n'était pourtant pas question d'être à la table de discussion, même si FAQ aurait bien voulu. Nous n'avions pas été invitées et nous n'étions pas les bienvenues non plus. FAQ était le groupe le plus militant avec Gail Stacey Moore. De son côté, NWAC ne participait pas nécessairement de façon marquée aux débats durant ces années-là. C'était plutôt FAQ et les femmes de Tobique, comme Carolyn Innis, proche de Sandra Lovelace, qui étaient perçues comme les militantes; nous étions peut-être même perçues comme des enragées au début des années 90. Nos stratégies ne plaisaient pas à tout le monde, mais je tenais, à titre de présidente, à ce que nous soyons présentes au débat constitutionnel.

NWAC, quant à elle, ne jugeait pas ce genre de lutte prioritaire et elle n'avait pas les mêmes stratégies. Nous avons eu des discussions intenses avec NWAC⁸, et FAQ a souvent pensé se retirer de cette association. Dans notre esprit, NWAC n'avait pas à nous imposer ses propres positions puisque les nôtres venaient de la base, de nos membres. FAQ voulait un changement, mais ne comptait pas reculer, ni modifier son discours, même si cela dérangeait beaucoup de monde. Nous avons alors dit clairement que nous n'étions pas d'accord avec une stratégie qui ne considérait pas les discussions constitutionnelles comme importantes. Finalement, nous sommes restées dans NWAC. Cependant, cette position nous causait beaucoup de tiraillements. Nous voulions une solidarité entre femmes, mais nous trouvions lourd le climat à NWAC.

Puis NWAC a changé. Pour l'accord de Charlottetown, les quatre grandes organisations autochtones étaient là, dont NWAC. Cependant, le leadership masculin s'est distancié de nous, les femmes. Les leaders masculins voulaient signer l'autonomie gouvernementale coûte que coûte. À cette époque-là, d'autres voix autochtones non féminines s'élevaient déjà en disant que l'autonomie gouvernementale proposée par l'accord de Charlottetown n'était pas celle dont elles voulaient. On comptait aussi de plus en plus de gens qui parlaient de la violence, et ce n'était pas seulement des femmes.

Des thèmes sociaux

Cette lutte perdurera de 1982 à 1987, puis il y aura un répit, et FAQ élargira son travail à d'autres thèmes plus sociaux. En 1989, on commence à se pencher sur la violence familiale dans les communautés, et cela alimente le discours de FAQ sur l'autonomie gouvernementale. FAQ veut que l'on reconnaisse le problème de la violence et que la recherche de solutions ne soit pas seulement l'affaire des femmes, mais bien celle de tout le monde.

Une partie du leadership masculin considère alors qu'il sera possible de s'attaquer aux problèmes sociaux une fois l'autonomie gouvernementale obtenue. Cela a créé un mécontentement non seulement du côté des femmes, mais de certains hommes aussi. À partir de 1990, la question de la violence n'est plus uniquement abordée par les femmes. Cette évolution a pris de l'ampleur, et l'on s'en aperçoit à l'heure actuelle. Voir en 2015 les chefs derrière les femmes à Val-d'Or⁹, c'est vraiment nouveau, même si je crois qu'il y a toujours eu des chefs sensibles à cette

⁸ En tant qu'organisation provinciale de femmes autochtones, FAQ est membre de NWAC et a un siège à son conseil d'administration, tout comme les organisations de femmes autochtones des autres provinces.

⁹ Après la diffusion de l'émission *Enquête*, par la Société Radio-Canada le 22 octobre 2015, des femmes autochtones d'Abitibi ont dénoncé des abus de la part d'agents de police à Val-d'Or. L'APNQL a alors décidé de tenir une assemblée spéciale en appui aux femmes et au centre d'amitié de Val-d'Or qui les soutient.

question-là. Cependant, beaucoup ne s'en sont pas préoccupés auparavant. De nos jours, ils n'ont plus le choix.

Le début des années 90 a été important pour FAQ comme pour le reste de la société. En 1995, une initiative pancanadienne voit le jour : le Panel canadien contre la violence faite aux femmes. Dans ce cas précis, il n'est pas seulement question des femmes autochtones : le Panel met le thème de la violence familiale sur la place publique. Le *membership* de FAQ est désormais plus militant et plus actif. Ses membres ont vu le mal-être dans les communautés, ont pris en main le dossier de la violence, et celui-ci est devenu très important.

La question du statut est alors en partie réglée et les droits individuels ne sont plus aussi menaçants pour les droits collectifs, même si nous n'avons jamais vu de problème entre droits individuels et droits collectifs. La position de FAQ ne change pas à cet égard : le droit individuel n'est pas menaçant pour les droits collectifs; FAQ parle de non-discrimination, de citoyenneté et de gouvernements démocratiques autochtones où les citoyens et les citoyennes participent aux débats et aux décisions.

En 1992, au moment où je quitte FAQ, une série de colloques sur la violence est en cours, soit cinq colloques d'envergure, année après année, auxquels beaucoup de gens participent. Cependant, il faut continuer à parler de la violence : le sujet est toujours d'actualité quinze ans plus tard. On ne peut pas régler 150 ans de problèmes sociaux en cinq ans. Par contre, c'est presque le fond du baril avec les événements survenus à Val-d'Or.

Les arguments du leadership masculin pour éviter de parler des enjeux des femmes

Les femmes autochtones devaient toutes parler de la même voix, sinon nous étions perçues comme étant contre le leadership masculin : « Vous êtes pas des vraies », « Vous êtes des traîtres », disaient-ils. Malgré cela, nous avons gardé notre position en faveur de l'autonomie gouvernementale, mais ne voulions pas être discriminées : nous souhaitions participer comme citoyennes et avoir des outils pour aller à l'encontre de la discrimination. S'il y avait une entente sur l'autonomie gouvernementale des Autochtones, nous voulions une charte autochtone qui protège de la discrimination : en attendant que celle-ci soit en vigueur, FAQ désirait utiliser la Charte canadienne. Et si l'éventuelle charte autochtone était meilleure, alors tant mieux. Selon moi, la position a toujours été cohérente, plus ou moins sophistiquée selon les moments et le contexte politique, mais les fondements n'ont pas changé, soit « avoir ta place dans ta société, y avoir une participation et être reconnue par l'autre société ».

La question de la violence n'évolue pas vite, et il y en a encore beaucoup de nos jours. Tout est interrelié, et il faut que tout le monde veuille, les dirigeants, le

gouvernement, ce n'est pas juste FAQ ou les centres d'amitié qui peuvent s'engager à ce sujet¹⁰. Il faut se donner des moyens. Aujourd'hui, tout le monde, ou presque, s'entend, bien que certaines personnes récupèrent encore la parole des femmes. Au moins, on sait que c'est l'affaire de tout le monde et que nous avons un sérieux problème. Cependant, la violence ne se réglera pas tant que la situation sociale, notamment les conditions de vie, ne s'améliorera pas. L'interrelation est évidente : le logement, l'éducation, l'emploi et le territoire. Sans accès aux ressources, il est impossible d'améliorer ses conditions de vie. La question des conditions de vie et celle de la violence doivent être traitées en même temps. Pour ma part, je ne suis pas certaine que tout le monde l'a compris.

Dans le cas de Val-d'Or, c'est une bonne chose que les chefs se soient mobilisés, et cela m'a rappelé quand on a commencé à travailler sur ce dossier en 1989. J'étais allée à la réunion des chefs du Conseil attikamekw montagnais (donc des chefs innus et attikamekw) et je m'étais présentée seule pour leur parler de la campagne sur la violence familiale menée par FAQ. J'avais attendu une heure et demie dans le corridor de l'hôtel avant de pouvoir entrer dans la salle de réunion et de leur présenter notre matériel : affiches, messages radio et dépliants. Je tenais vraiment à leur en parler. Une fois assise devant eux et les chefs attikamekw qui avaient insisté pour être là, j'avais remarqué deux chefs innus qui étaient installés dans le fond de la salle et riaient entre eux. Heureusement, deux femmes se trouvaient dans la boîte des interprètes et une complicité s'était établie. Autrement, les chefs présents n'étaient même pas intéressés. On est parti de ça en 1989 et maintenant plus personne ne rit quand une femme parle. Il y a une évolution.

À partir de 1990 : un amenuisement de la brèche entre les femmes autochtones et le leadership masculin

La crise d'Oka en 1990 a contribué à rapprocher FAQ et le leadership masculin, car tout le monde a travaillé ensemble, avait un ennemi commun, et FAQ a été très active. Nous avons une équipe *underground* qui aidait à approvisionner la communauté de Kanehsatà:ke.

Pour la première fois en 1987, FAQ a demandé un siège à l'assemblée des chefs de l'APNQL. C'est au moment où j'étais secrétaire du conseil d'administration. La présidente était Bibiane Courtois; et la vice-présidente, Gail Stacey Moore. On comptait aussi un conseil de direction de cinq personnes. Nous avions en main une résolution de l'assemblée générale de FAQ demandant d'avoir un siège à l'assemblée des chefs de l'APNQL. Nous étions allées à Listiguj où se tenait la réunion de l'APNQL pour présenter notre document de requête de siège.

¹⁰ Il y a des centres d'amitié dans la plupart des grandes villes canadiennes. Ces organisations offrent des services aux Autochtones qui vivent en milieu urbain. Il existe en outre un réseau des centres d'amitié.

Les chefs présents nous avaient laissées parler très gentiment, mais certains s'étaient endormis et, en fait, je pense qu'ils ne nous écoutaient pas. Ils nous ont remerciées et nous ont dit qu'ils nous reviendraient là-dessus, mais cela ne s'est jamais produit.

Ensuite, à chaque année après cette réunion, notre assemblée générale nous a réitéré sa demande de siège à l'APNQL. Nous avons donc réitéré la demande à chaque année, mais sans succès cependant : soit ce n'était pas à l'ordre du jour, soit c'était à la fin de l'ordre du jour et ce n'était pas traité. Nous assistions donc en vain à la réunion et notre demande n'était jamais discutée.

Les choses ont changé en 1992. À l'époque de la crise d'Oka, il y avait huit femmes chefs, et cela a fait une différence. Étaient membres du conseil d'administration de FAQ des femmes influentes, dont Debbie Thomas qui, avec d'autres, avait convaincu le chef d'Akwesasne, Mike Mitchell, et elles étaient là avec leur chef. Violet Pachanos, chef crie de Chisasibi, a alors insisté pour inscrire la résolution à l'ordre du jour, de même que la chef de Listiguj Brenda Gedeon-Miller. Elles ont insisté pour que le point soit placé au début de l'ordre du jour. C'est Mike Mitchell qui a présenté la proposition et qui, entouré des femmes de la communauté, l'a défendue de façon très éloquente en parlant de leur rôle. « It's about time », a-t-il dit. Et la résolution a été adoptée.

Au même moment avaient lieu les discussions liées à l'accord de Charlottetown : Ovide Mercredi était alors le chef national et il percevait les femmes autochtones comme une menace. Ainsi, l'APNQL nous accordait un siège le premier jour de la réunion; et Ovide Mercredi s'y présentait le lendemain. Il m'a vue, il s'est demandé ce que je faisais là et il a dit aux chefs que je n'avais pas d'affaire à y être. Pourtant, l'accueil des chefs de l'APNQL avait été chaleureux. J'estime que c'était quand même une reconnaissance, même si certains étaient un peu inquiets, car les chefs avaient enfin accédé à une revendication vieille de cinq ans.

Précisons que l'APNQL a accordé un siège à FAQ sans droit de vote : cependant, ce changement ne facilitera pas nécessairement les choses par la suite. On avait aussi accordé un siège aux jeunes et aux centres d'amitié. Il n'y avait pas alors de comité de jeunes et donc le siège n'était pas occupé, mais les centres d'amitié étaient très contents d'avoir gagné un siège à l'APNQL. Aujourd'hui encore, la présence des femmes n'est pas nécessairement bienvenue aux yeux de tous les chefs. Il faut donc être vigilantes, et les leaders de FAQ doivent se montrer fortes. À certains moments, nous dérangeons beaucoup, et les centres d'amitié aussi.

Le bilan : un changement de statut en 1985-1987 et une acceptation des organisations de femmes

Après coup, je pense que j'étais peut-être plus combative que d'autres : comme je m'exprimais davantage directement, certains chefs ne m'aimaient pas. Par la suite, d'autres présidentes ont dit les choses d'une façon plus facile à entendre, tandis que d'autres encore n'ont dit que ce que les chefs voulaient entendre.

Je considère que le projet de loi n° C-3¹¹ a été plus facile à mettre en œuvre que le projet de loi n° C-31 parce qu'on savait alors que les communautés n'avaient pas explosé avec l'adoption de ce dernier. Les tensions sont ailleurs maintenant. Il y a un peu moins de division.

En fait, le leadership masculin est plus inquiet du mouvement en milieu urbain que des associations de femmes. Les tensions ne sont plus les mêmes. Les choses ont changé : il existe de nos jours une reconnaissance de la violence, et on voit plus de femmes un peu partout. Un autre mouvement pousse également. S'il y a davantage de femmes chefs, cela fait une différence, bien que ces dernières ne soient pas toujours sensibles à la cause des femmes. On a constaté des progrès, particulièrement dans les dossiers sociaux puis dans le domaine de l'éducation. Les femmes autochtones ne sont pas loin de prendre leur place partout : et on le remarque dans certaines communautés où elles sont de plus en plus préoccupées par la condition féminine.

Le défi aujourd'hui est de ne pas se refermer sur soi, de ne pas sombrer dans un discours misérabiliste. C'est une tendance toujours présente et très inquiétante. La société québécoise connaît les mêmes problèmes, notamment pour ce qui est du financement des activités. Nous ne vivons pas dans un monde à part, et il nous faut nous prendre en main, rester unis, s'ouvrir sur le monde, mais aussi se dire les « vraies affaires » concernant la violence, les questions sociales, l'égalité, la participation citoyenne. On doit créer des institutions citoyennes autochtones pour que tout le monde puisse y participer. Il faut ainsi se re-responsabiliser. On ne peut relever les défis qu'ensemble. À elle seule, FAQ ne peut pas régler la violence : les centres d'amitié doivent travailler sur cet aspect, ce qu'ils font déjà d'ailleurs, avec raison. Tout le monde doit se pencher sur la question et agir.

Si la Loi sur les indiens est abolie, ce qui lui succédera devra être inclusif et respecter le droit à l'égalité. Le temps est venu de renverser la vapeur. C'est tout un défi après 150 ans, car une mentalité s'est créée et certaines personnes ne peuvent pas en sortir.

Il y a tout de même des changements, car les jeunes voyagent et voient autre chose. Par exemple, Idle No More qui amène une autre réflexion qui est un mouvement quasiment métis. Il est plus large et inclut dans ses thèmes l'environnement, la survie de la race humaine avec ses distinctions et ses spécificités pour les Premières Nations. Cela va prendre une autre génération encore pour que le discours se modifie et contribue à changer le monde. Il faut être réaliste, mais je suis optimiste. Je n'ai pas le choix. Cela a changé pour le mieux malgré tout depuis

¹¹ Après la poursuite de Sharon McIvor, en Colombie-Britannique, le gouvernement canadien a été obligé de modifier de nouveau sa loi sur le « statut indien ». Le projet de loi n° C-3 adopté en 2010 permet à tous les petits-enfants des femmes ayant eu le « statut indien » de l'obtenir. Par contre, ces personnes ne pourront le transmettre que si elles épousent des personnes ayant un « statut indien ».

30 ans. Et s'il y a encore des horreurs, au moins nous sommes encore capables de nous regrouper pour nous entraider. Nous sommes résilients.

Toutes les générations qui s'y mettent changent le monde : ainsi, les filles de maintenant, Mélissa Mollen, Widia Larivière et Natasha Kanapé-Fontaine, ces filles-là qui prennent la parole et la plume, contribuent à modifier le monde même si c'est de l'ordre d'une virgule. Voilà ce que font les femmes autochtones à leur mesure.

Une entente de nation à nation

Entrevue avec FRANCE ROBERTSON

France Robertson, de la communauté innue (ilnue) de Mashteuiatsh, est actuellement coordonnatrice du Centre d'amitié autochtone de Lanaudière. Elle a été coordonnatrice de la promotion à la non-violence au moment de la Marche mondiale des femmes (2002-2012) et chargée pour FAQ des relations avec la FFQ.

Je suis arrivée à FAQ en 2002 comme coordonnatrice de la promotion de la non-violence et des maisons d'hébergement. C'était un poste nouvellement créé, dans la foulée de la Marche mondiale des femmes, pour donner suite à la revendication des femmes autochtones quant à leur besoin de maisons d'hébergement. Il fallait que je fasse le suivi politique concernant le financement des maisons mais aussi le suivi de la Marche mondiale des femmes. On se souviendra que la Marche du pain et des roses avait eu lieu en 1999 et la Marche mondiale des femmes en 2000.

Les relations avec la FFQ se faisaient déjà sur une base de respect mutuel et celle-ci mettait en avant les revendications différentes des femmes autochtones. Il y avait une écoute de la part des Québécoises.

J'ai commencé à assister au comité de la Marche mondiale. Michèle Audette était alors présidente. À la première rencontre, Alexa Conradi et Manon Massé étaient là. À cette réunion, les oratrices se levaient pour parler et commençaient presque toujours en disant : « Moi, en tant que féministe,... » Je me sentais étrangère dans ce monde et ma première réaction a été de ne pas vouloir participer au comité. La présidente de FAQ m'a souri et m'a dit qu'il fallait continuer. J'ai donc persévéré. Cela a d'ailleurs provoqué une réflexion sur le mot « féministe » dans l'organisation. Tout le monde n'était pas à l'aise avec ce terme au sein du personnel de FAQ : plusieurs s'interrogeaient sur le sens de ce mot pour les femmes autochtones. Les membres de FAQ estimaient qu'il fallait aussi inclure les hommes dans la lutte contre la violence.

Parmi les « féministes », certaines disaient que les femmes autochtones étaient en retard de 30 ans quant aux luttes et aux maisons d'hébergement, comme si nous n'avions pas d'histoire, sauf que cela a provoqué une réflexion et un débat à la FFQ sur l'inclusion des hommes dans la lutte des femmes. Finalement, nous étions

avant-gardistes sur certaines choses. J'ai continué à participer aux rencontres de la FFQ. Michèle Asselin était alors présidente : elle avait succédé à Vivian Barbot. Le travail était intense, car il fallait préparer la Marche mondiale de 2005. J'ai parfois senti que je les freinais, ce qui, des fois, me mettait mal à l'aise. Je me disais que nous n'étions pas à la même place les Autochtones et les non-Autochtones. Oui, nous avons des revendications à part, mais parfois je sentais des résistances des Québécoises sur le terrain.

De mon côté, j'ai appris combien le mouvement des femmes était diversifié avec de très nombreuses organisations autonomes mais interreliées, notamment par des coordinations régionales. C'était un immense réseau. Et, bien sûr, tout le monde n'était pas nécessairement aussi à l'aise avec nos revendications. Il y avait parfois des malaises, car il fallait toujours rappeler que les femmes autochtones n'avaient pas obligatoirement les mêmes revendications : j'avais alors l'impression de freiner le processus ou d'être légèrement à part des autres. Par exemple, au moment où il a été décidé d'officialiser le nom du comité de la Marche mondiale, les militantes voulaient l'appeler le « comité québécois de la Marche mondiale ». J'ai proposé plutôt la « Coordination du Québec de la Marche mondiale » en expliquant que je ne me sentais pas québécoise mais innue, et que c'était le cas de la plupart des femmes autochtones. Les membres de la FFQ n'ont pas accepté tout de suite, et il a fallu une période de réflexion. C'est à ce moment-là qu'il a été clair pour moi que cela prenait un document en vue de clarifier les relations entre Autochtones et non-Autochtones. En effet, en cas de changement de présidente, c'était important d'avoir les bases de la relation d'égalité à égalité inscrites sur papier. L'idée du protocole a ainsi émergé.

FAQ n'était donc pas une membre régulière de la FFQ, mais elle avait un statut spécial. C'était une reconnaissance de notre différence. L'existence d'un document d'alliance avec le mouvement des femmes permettait aussi de montrer au gouvernement l'appui d'un grand nombre d'organisations, ce qui nous donnait plus de force dans nos revendications. Par exemple, dans le cas des maisons d'hébergement au sein des communautés, il est bon de savoir que les Québécoises sont engagées dans le dossier, sont conscientes des besoins urgents et appuient les femmes autochtones.

Le protocole était aussi très important, parce qu'il permettait de reconnaître officiellement la relation de nation à nation et pouvait ainsi servir de modèle pour d'autres organisations, pour un appui de part et d'autre. Cependant, à l'intérieur des organisations de femmes autochtones, l'idée était aussi de favoriser une réflexion à l'occasion de la Marche mondiale. Nous voulions que les groupes de femmes, les membres, s'en servent.

Une fois rédigé et accepté, le protocole a été présenté officiellement par les deux présidentes d'alors, Ellen Gabriel et Michèle Asselin, lors de l'assemblée générale de la FFQ en septembre et lors de celle de FAQ en novembre pour que les membres en soient témoins et adhèrent au protocole.

La signature du protocole nous a sécurisées et elle a reconnu notre façon de nous organiser.

En 2005, lors d'un événement de la Marche mondiale à Rimouski, les organisatrices ont respecté la façon autochtone de fonctionner qui est de remercier les gens dont c'est le territoire ancestral. Dans le cas de la région du Bas-Saint-Laurent, c'est le territoire de la nation malécite : la grande chef Anne Archambault a participé à l'évènement et a même donné des ateliers sur les Premières Nations. Tous les groupes des régions étaient là. Au moment de se mettre en marche, il a fallu discuter de la présence des hommes. Nous marchons habituellement avec les enfants et les hommes; cela avait été fait à Québec lors de l'arrivée de la Charte mondiale des femmes en 2004. Les femmes avaient eu, à ce moment-là, un débat sur l'inclusion des hommes dans le défilé de la Marche mondiale. Devions-nous les inclure, les placer en arrière de la marche pour qu'ils soient clairement en appui? Il y a eu des discussions là-dessus sans réelle conclusion. Cependant, j'ai vu des femmes du service d'ordre vouloir envoyer en arrière un homme avec son enfant en poussette.

Quant à moi, au cours de cette relation avec la FFQ, j'ai constaté qu'il y avait une diversité de positions chez les féministes aussi et je me suis donné le droit d'avoir ma propre conception du féminisme, ma façon personnelle de défendre les droits des femmes. C'était important pour moi d'en arriver là avant de pouvoir me dire féministe.

À FAQ, les hommes sont inclus, mais ils savent que les femmes sont celles qui font bouger le mouvement. Cela ne nous rend pas invisibles pour autant. Il existe une entente avec les chefs à ce sujet. Il y a le conseil des femmes élues. L'inclusion n'est pas une menace pour FAQ et les femmes autochtones pensent famille en premier. Ce sont nos garçons aussi, nos enfants qui sont visés.

Çela ne fait pas longtemps que je dis que je suis féministe. Je me sens féministe parce que je fais partie du changement, mais je ne le proclame pas toujours haut et fort, car souvent, pour les autres, le mot « féministe » est interprété comme quelque chose auquel je ne m'identifie pas. À vrai dire, j'ai construit ma propre vision du féminisme.

Bien qu'il ne soit pas toujours facile de débattre, cet aspect demeure important. J'ai joué un rôle de lien entre les deux organisations (FAQ et FFQ), entre les deux réalités. Finalement, j'estime qu'il était bien important de participer à la FFQ et au comité de la Marche mondiale. Tant les Autochtones que les non-Autochtones y ont appris. Si je n'étais pas revenue après ma première participation, nous n'aurions jamais eu de protocole. Parfois, on peut avoir l'impression de ne rien faire, mais ce n'est pas vrai. La présence d'une personne fait que les gens sentent son énergie, même quand elle ne s'exprime pas. Elle est là et participe à la rencontre. Il ne faut donc pas abandonner.

Pour ce qui est du processus, j'avais commenté les grandes lignes du protocole : la relation de nation à nation et la reconnaissance du territoire par les

Québécoises. Il y avait également le fait que chaque organisation avait ses propres revendications. C'est important que ce soit écrit pour que les femmes des organisations de base, celles des communautés autochtones, soient informées et s'en inspirent. Et puis, un protocole, c'est vivant, et c'est une bonne idée de le réviser périodiquement pour qu'il évolue.

Cependant, il faut aussi passer à l'action et mettre en œuvre le protocole en question.

Par exemple, j'ai vécu l'expérience suivante : à Joliette, un protocole a été signé entre le chef de Manawan et le maire de Joliette. Cette ville reconnaît ainsi la présence des Attikamekw. Le centre d'amitié a joué le rôle de témoin de cette reconnaissance. Toutefois, ce n'est pas parce qu'il existe que les choses vont changer du jour au lendemain. On note cependant des changements : déjà il y a une fresque sur l'histoire de la ville où les Autochtones sont présents. Elle se trouve dans l'entrée du Cégep régional de Lanaudière à Joliette, et c'est important, car les Autochtones sont ainsi inclus dans l'histoire de la ville.

Le processus de la Marche mondiale a été important, notamment à Rimouski et à Québec en 2005 aussi. Les femmes wendats étaient en avant de la manifestation. Or, on le sait, il y a toujours des discussions à savoir qui sera au premier rang. Et pour des membres de la FFQ qui étaient engagées dans le processus depuis bien longtemps, ce n'était pas nécessairement évident à leurs yeux, d'autant que les femmes wendats ne sont pas membres de la Marche mondiale depuis le début, mais elles ont quand même pu occuper la première rangée de la Marche mondiale. Ainsi, tout le monde a été amené à reconnaître le fait que les Premières Nations allaient être en avant, et c'était un défi pour que les membres des deux organisations soient à l'aise avec cette position-là.

Le mouvement des femmes est diversifié, et il regroupe aussi plusieurs générations : les jeunes résistent souvent beaucoup moins à l'idée d'inclure les hommes, mais elles ne connaissent peut-être pas l'histoire des plus âgées non plus. Et parfois on note de l'incompréhension. Il faudrait communiquer largement l'histoire des Autochtones pour bien saisir les contextes et permettre à tous et à toutes de comprendre la situation.

Le fait d'avoir un protocole permet aux plus jeunes de se familiariser avec l'histoire d'alliance entre la FFQ et FAQ. Et puis cela a aussi permis la tenue d'ateliers de sensibilisation des femmes non-autochtones à la Loi sur les Indiens, à la violence dans les communautés, aux bons coups et à l'histoire de FAQ. Nous ne disons pas seulement que nous sommes des victimes, il y a aussi toute l'histoire de notre lutte.

Il est important de connaître le parcours des unes et des autres, car sinon les nouvelles militantes ne comprendront pas pourquoi FAQ prend cette place-là dans la FFQ et vice versa. Il faut de la reconnaissance des deux côtés, et le protocole, son histoire, doit rejoindre la base, dans les organisations et les communautés. En réalité,

le protocole sert à faire connaître la relation entre nos deux organisations à tous les groupes.

En 2005, FAQ et la FFQ ont signé le protocole. Ce dernier s'avère important, car il aide à asseoir les bases de la collaboration. C'est un outil officiel. Avant sa signature, il y avait une reconnaissance *de facto* de la part de la FFQ à l'endroit des femmes autochtones, mais là c'est plus officiel. Personne ne peut donc l'éviter ou ne pas s'y référer. Et les gestes symboliques sont parfois essentiels.

Le protocole présente un aspect innovateur également : peut-être servira-t-il de modèle pour d'autres organisations ou pays.

Dans le contexte du débat sur la séparation du Québec, plusieurs enjeux sont à discuter. Le protocole va permettre une réflexion de toutes sur la question de l'identité des unes et des autres de même que le respect de la relation de nation à nation. On dépassera ainsi la situation des femmes, ce qui pourra faire bouger bien des choses.

Les alliances et le protocole de solidarité

Entrevue avec ELLEN GABRIEL¹²

Ellen Gabriel a été présidente de FAQ de 2004 à 2010. Elle est artiste peintre, militante et membre de la communauté mohawk de Kanehsatà:ke. Connue pour son rôle dans la crise d'Oka, elle a également défendu les droits des peuples autochtones sur plusieurs tribunes internationales et elle lutte présentement pour la préservation des langues autochtones.

Parfois, je pense que ce que j'ai dit depuis 25 ans est acquis, que les gens le savent, mais je me rends compte que ce n'est pas le cas : il faut éduquer chaque génération. Et alors c'est là que les alliances sont importantes, afin d'agir et de procéder aux changements systémiques nécessaires. Je crois qu'il s'agit d'humaniser, de faire preuve d'ouverture aux relations, aux différentes perspectives et histoires avec lesquelles on peut être en désaccord, qu'on peut ne pas aimer, mais au bout du compte il faut regarder le contexte et voir d'où cela vient.

Et cela vient d'événements comme la crise d'Oka qui s'est produite à Kanehsatà:ke. Des situations de ce type où le public est sous le choc. C'est ce qui se passe actuellement à Val-d'Or. Pour que la population se réveille, elle doit vivre un choc. Il semble que ce soit l'unique façon de faire afin que les gens se tournent vers l'action et se rendent compte qu'un problème institutionnel et systémique de racisme existe depuis longtemps.

Le protocole que FAQ a signé avec la FFQ est le résultat d'un travail d'équipe et non d'une seule personne. Mon rôle a consisté à signer le protocole. En

¹² Cette entrevue a été réalisée par Anahi Morales Hudon.

fait, je n'avais pas vraiment le choix, mais quand on m'a expliqué ce dont il s'agissait, et il fallait faire vite, j'ai été d'accord : cela me semblait bien, car il était question d'une alliance. J'étais vraiment contente de ce qui arrivait. Michèle Asselin était alors la présidente de la FFQ et elle se montrait très chaleureuse : elle appuyait fermement tout ce que nous faisons, comme Alexa Conradi après elle. Je crois que la FFQ avait vraiment quelque chose à nous offrir : nous étions très chanceuses d'avoir la FFQ à nos côtés et d'avoir signé ce protocole.

La relation avec la FFQ existait bien avant mon arrivée à FAQ et je crois que le protocole était le fruit d'une évolution de cette relation. C'était une façon de dire : « Nous vous appuyons, nous sommes avec vous, déclarons que nous nous appuyons mutuellement. » Et c'est effectivement ce qui s'est produit. J'ai été invitée à plusieurs cérémonies du 6 décembre¹³ et aussi à d'autres événements. C'était une bonne relation, et j'estime qu'elle continue à l'être. Je vois encore des femmes de la FFQ à des activités dans les communautés ou à Montréal. Elles apportent une conscience qui est positive et qui doit être partagée.

La porte me semble ouverte depuis la signature du protocole. Il ne s'agit pas seulement de l'égalité en ce qui concerne la Loi sur les Indiens, ni uniquement de la question de la violence, qu'elle soit systémique ou domestique. Nous pouvons travailler ensemble pour changer le programme scolaire, ce qui m'apparaît très important, car le gouvernement n'écoute pas les femmes autochtones, mais il y a plus de chances qu'il veuille entendre des groupes dont il reconnaît la validité. Donc, le fait d'approfondir la relation entre les femmes autochtones et non autochtones permettra d'aller dans plusieurs directions. Par exemple, en ce qui a trait aux questions d'environnement, on sait que nous vivons tous et toutes sur la même planète, que nous dépendons de la terre, alors nous avons des points communs. Dans ce contexte, il n'est pas très difficile de travailler ensemble.

J'ai accompli beaucoup de travail relativement aux alliances depuis la crise d'Oka et je demeure toujours en faveur de cette forme de collaboration. Il existe en effet des exemples d'alliances fructueuses. Toutefois, il se révèle parfois impossible de travailler avec certaines personnes, notamment celles qui veulent tout le temps prendre la tête d'un mouvement. Plusieurs nous voient, les femmes et les hommes autochtones, comme des personnes réticentes qui ne font pas facilement confiance, mais nous avons besoin de développer des relations harmonieuses. Quand les partenaires veulent tout contrôler, s'approprier la lutte, cela tue l'alliance.

Pour les Autochtones, les alliances doivent se bâtir sur le respect, la sensibilisation et l'information, et elles doivent inclure les hommes et les femmes.

¹³ Commémoration de la tragédie de l'École polytechnique à Montréal en 1989 où quatorze étudiantes en génie ont été assassinées par Marc Lépine.

La pertinence du protocole de solidarité en 2017

Entrevue avec VIVIANE MICHEL

Présidente de FAQ depuis 2012, Viviane Michel est membre de la communauté innue de Maliotenam. Elle a auparavant travaillé comme intervenante auprès de femmes autochtones victimes de violence.

Quand je suis devenue présidente de FAQ, Alexa Conradi présidait la FFQ et elle était déjà très active avec l'ancienne présidente de FAQ, Michèle Audette. Dès mon arrivée en poste, j'ai eu une rencontre avec Alexa Conradi sur le protocole de solidarité entre les deux organisations, plus précisément sur sa raison d'être et son utilité. Autrefois, FAQ était membre de la FFQ, et nous nous sommes rendu compte qu'on restait confiné dans le cadre colonialiste, ce qui veut dire que les membres de la FFQ étaient les porte-paroles de notre voix, alors que nous sommes parfaitement capables de porter notre voix nous-mêmes.

FAQ et la FFQ ont signé de nouveau une entente de solidarité en 2012 pour manifester leur volonté commune de continuer leur collaboration et l'importance d'avoir des alliances et de lutter ensemble pour des causes. Le travail a principalement porté depuis sur la question des femmes autochtones disparues et assassinées qui n'avait jamais été prise en considération par les gouvernements. Avec la FFQ, c'était vraiment actif, nous étions toujours incluses, visibles. La FFQ nous a constamment appuyées lors des manifestations publiques. Voilà le genre de démarche et de militance que les femmes autochtones et non autochtones réalisent ensemble.

La FFQ nous offre un espace, mais sans nous imposer ni même nous dire ce que nous devrions en faire : c'est une façon de sortir de la colonisation.

Les femmes autochtones ont toujours été respectées par la FFQ : cependant, ce respect n'est pas total puisque des mythes sur les communautés autochtones sont ancrés depuis bien longtemps. Nous avons pris part aux États généraux de la FFQ en 2013. Il y avait neuf tables (je participais à celle sur l'autodétermination) et FAQ y a fait beaucoup d'éducation populaire. Par exemple, les membres de la FFQ ont été emmenées dans une communauté autochtone pour leur faire vivre notre réalité. L'idée était d'être dans l'authenticité, de leur faire voir la différence entre le mouvement des femmes et celui des femmes autochtones. Nous ne sommes pas centrées seulement sur les impacts de chaque enjeu sur les femmes. Nous avons une vision plus large, plus humaniste et communautaire. Il y a une différence là. Les impacts sur les hommes nous interpellent aussi.

Depuis le départ d'Alexa Conradi, la FFQ semble moins présente auprès des femmes autochtones. Nous avons rencontré la nouvelle présidente, mais nous sentons moins d'action de sa part. Bien sûr, la FFQ a actuellement de graves problèmes financiers.

En temps normal, FAQ fait partie du G13, un groupe d'organisations de femmes du Québec qui réagit aux plans d'action gouvernementaux et à leur impact sur les femmes : il y a toujours une place pour les femmes autochtones. Par contre, une proposition récente était de nommer ce groupe « le groupe des femmes québécoises ». J'ai demandé à ce que l'on ajoute « et des femmes autochtones ». Cela montre bien qu'il faut toujours recommencer l'éducation pour que ce soit clair que nous sommes autochtones et non québécoises. Et on doit considérer la question du rythme aussi : la charge de travail est immense à FAQ et les gens de la FFQ font beaucoup de réunions. Il peut être difficile de concilier les deux.

Cependant, le protocole a été signé, et il est important de le suivre. Les femmes autochtones ont besoin de la FFQ et celle-ci a également besoin de nous, d'où l'importance de maintenir l'alliance. Toutefois, nous devons faire entendre notre propre parole et occuper notre propre espace. La FFQ ne peut pas parler en notre nom, car nous avons nos propres interrogations et nos propres solutions. Et les Québécoises aussi ont leur propre voix.

La réflexion qui découle des États généraux est qu'il y a tant à faire encore ensemble. Ainsi, il faut expliquer le protocole aux membres de nos deux organisations, ce qu'il signifie et ce que les membres veulent accomplir ensemble.

Le travail doit être continu pour que toutes sachent ce qui est fait en commun. Il faut préparer la relève dans chacune de nos organisations. Dans le fond, nous ne nous connaissons pas vraiment, et cette situation doit changer. Avant la Marche mondiale des femmes en 2015, la préparation de certaines nations s'est faite en collaboration avec des groupes de femmes non autochtones. Les Attikamekw, les Abénaquises et les Innues ont rencontré des femmes non autochtones pour mieux se connaître et préparer ensemble la Marche mondiale. Ces importantes rencontres ont bien fonctionné. Ce travail-là s'est déroulé dans l'harmonie et la FFQ a mis les groupes de femmes en contact avec les nations.

À Manawan, les femmes autochtones ont accueilli des femmes non autochtones dans la communauté. Toutes ont vécu un échange d'expertise, et les femmes de Manawan ont ainsi eu de l'aide pour faire des demandes de financement pour la maison des femmes.

Voilà le genre d'initiatives à poursuivre.